

Avis au public
Ordre du jour du conseil communal
de la commune de Bettembourg

Il est porté à la connaissance du public que la prochaine réunion du conseil communal aura lieu **le vendredi 11 février 2022 à 08:30 heures**, à la salle des fêtes du Château de Bettembourg.

SEANCE A HUIS CLOS

1. Affaires de personnel à huis clos

SEANCE PUBLIQUE

2. Correspondance et informations

- 2.1. Remerciements
- 2.2. Informations au conseil communal

3. Aménagement communal et développement urbain

- 3.1. Aménagement et extension de la zone d'activités économiques Wolser F
- 3.2. Morcellements de terrain

4. Cohésion Sociale

- 4.1. Adhésion « Pakt vum Zesummeliewen »
- 4.2. Rapport annuel de la commission d'intégration

5. Développement durable

- 5.1. Composition du Klimateam
- 5.2. Convention SICONA – Pacte Nature

6. Finances communales

- 6.1. Approbation budget 2022 – Information
- 6.2. Plan pluriannuel de financement 2022-2025
- 6.3. Fixation d'un tarif pour la vente d'un livre
- 6.4. Ajout d'un mode de calcul pour un emprunt
- 6.5. Subsidés, subventions et dons

7. Transactions immobilières

- 7.1. Acte de cession de terrains

8. Contrats et conventions

- 8.1. Conventions concessions
- 8.2. Conventions dans le cadre d'Esch 2022

9. Règlements communaux

- 9.1. Adaptation règlement-taxes concernant le stationnement payant et résidentiel
- 9.2. Modifications du règlement de la circulation

10. Office social commun

- 10.1. Informations
- 10.2. Diverses décisions du conseil d'administration

11. Syndicats intercommunaux et autres associations

- 11.1. Rapports et procès-verbaux

12. Motions/Questions des conseillères et des conseillers

Bettembourg, le 3 février 2022

Le collègue échevinal





Nous informons que la séance du conseil communal se déroulera sous l'égide du système « CovidCheck ». Dans le cas où vous êtes entièrement vaccinées, guéris, ou en possession d'un résultat de test PCR valide, nous vous invitons à vous munir du certificat numérique européen Covid afférent.

Nous rappelons que conformément à la nouvelle législation aucun autotest rapide ne sera réalisé sur place.

